

A2PRL

SAS au capital de 131.376,50 euros
Siège social : 99 Route d'Espagne
« Les Portes d'Espagne » - Bâtiment A
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 381 961 051

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,
A neuf heures trente,

La société MEDIAMEETING RADIOS, Société à responsabilité limitée au capital de 45.000 euros, dont le siège est situé 99 Route d'Espagne Bâtiment A, - 31100 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse n°499 850 725, représentée par son Gérant, Madame Anne-Marie de COUVREUR-MONDET,

L'actionnaire unique de la société A2PRL, Société par actions simplifiée au capital de 131.376,50 euros, divisé en 262.753 actions de 0.50€ chacune, dont le siège est 99 Route d'Espagne, Bâtiment A, « Les portes d'Espagne » - 31100 TOULOUSE, s'est présenté au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par l'actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Nextmeeting en sa qualité de Président, Nextmeeting est représentée par Audio Media Impact, elle-même représentée par Madame Anne-Marie DE COUVREUR MONDET.

Monsieur Frédéric COURTINE est désigné comme secrétaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met à la disposition de l'Associé Unique :

- Ses rapports ;
- Les documents comptables : bilan, compte de résultat, annexe ;
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'Associé Unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Président.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pas pris en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition d'affectation de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 11.476 € comme suit :

- Affectation au report à nouveau : 11.476 €, portant le compte à 26.667 € en position créditrice.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2024 (n-1), qu'un dividende de 60.000€ a été distribué au titre de l'exercice 2023 (n-2), ainsi qu'un dividende de 70.000€ au titre de l'exercice 2022 (n-3).

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Nextmeeting SAS,

Représentée par Audio Media Impact

Elle-même représentée par Mme Anne-Marie DE COUVREUR MONDET

DocuSigned by:

603C263045734AF...

Le Secrétaire

M. Frédéric COURTINE

DocuSigned by:

Frédéric Courtine

F89973B8C3BE426...

Le Scrutateur

M. Jean-Louis SIMONET

DocuSigned by:

Jean-Louis Simonet

C649D8FDCA1848B...

Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/06/26
Devise d'édition EURO

A2PRL

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 885	1 885		
Fonds commercial	406 582	406 582		
Autres immobilisations incorporelles	5 114	5 114		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	413 581	413 581		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	59 911	59 911		2 663
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 387	2 011	2 376	3 107
Autres immobilisations corporelles	91 316	78 268	13 049	19 143
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	155 615	140 190	15 424	24 913
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 291		7 291	6 980
TOTAL immobilisations financières :	7 291		7 291	6 980
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	576 486	553 771	22 715	31 893
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 471		4 471	
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	182 739	44 907	137 832	89 558
Autres créances	296 702		296 702	214 305
Charges constatées d'avance	3 517		3 517	8 009
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	482 959	44 907	438 051	311 873
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	15 419		15 419	109 759
TOTAL valeurs mobilières de placement :	15 419		15 419	109 759
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	502 849	44 907	457 941	421 632
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	1 079 335	598 678	480 657	453 525

Bilan Passif

A2PRL

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/06/26
Devise d'édition EURO

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... Écarts de réévaluation Écarts d'équivalence Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	131 377 10 767 812 15 191 11 476	131 377 10 767 812 25 947 (10 756)
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	169 623	158 147
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques Provisions pour charges	21 187	22 111
TOTAL PROVISIONS (II)	21 187	22 111
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	74 136 41 653 169 983 4 075	37 326 1 298 36 668 195 709 2 266
TOTAL DETTES (III) (1)	289 846	273 267
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	480 657	453 525

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

Annexe

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

i. Faits significatifs de l'exercice

La société n'a connu aucun fait significatif en 2025. L'activité de la société est stable et récurrente.

ii. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de règles et méthodes comptables

L'application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1er janvier 2025, a conduit à une modernisation de la présentation et du contenu des comptes annuels, sans modification substantielle de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Ce changement de réglementation comptable a entraîné :

- Une évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat, notamment en
 - o supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797)

- redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un évènement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ; modèle des états financiers.

Ces modifications sont strictement des changements de présentation et n'affectent ni les méthodes d'évaluation, ni le résultat net, ni les capitaux propres de la société.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités de façon rétrospective.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) après déduction des RRR et escomptes obtenus

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage.

Le mode et les durées d'amortissement sont les suivants :

- Concessions, logiciels, et brevets : 1 an
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 3 à 10 ans
- Matériel et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Installation générale, agencement et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 2 à 3 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements

Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements de retraite s'élève à 21 187 €. Cet engagement a été comptabilisé intégralement sous forme d'une provision, dont les paramètres de calcul sont les suivants :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- taux d'actualisation : 3,90%
- table de mortalité : TGH 05

Autres informations

Intégration fiscale

A2PRL est membre depuis 2024 du périmètre d'intégration fiscale dont Audio Media Impact SAS est tête d'intégration.

La société comptabilise l'impôt comme si elle était imposée séparément.

Evènements postérieurs à la clôture

N/A

Autres informations

L'effectif d'A2PRL au 31 décembre 2025 est de 24 personnes, identique à l'effectif au 31 décembre 2024

Engagements hors bilan:

Néant